



Canal de Bonrepos

BULLETIN MUNICIPAL **D'INFORMATION**

N° 17

DECEMBRE 2016

Canal de Bonrepos n°17



N° 17

DECEMBRE 2016

SOMMAIRE :

MOT DU MAIRE	P. 3
ACTUALITES COMMUNALES	P. 4-11
ACTUALITES CHÂTEAU	P. 12-14
JOYEUSES FÊTES	p. 15
ACTUALITES ASSOCIATIONS	P. 16-18
INFOS PRATIQUES	P. 19

*Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet
www.bonrepos-riquet.fr*

Mot du Maire

MES CHERS CONCITOYENS,

C'est avec tristesse et regret que j'introduis ce mot du Maire.

Il y a quelques semaines Michelle de ROSSI disparaissait des suites d'une longue maladie, laissant endeuillés sa famille, ses amis, notre municipalité. Secrétaire de mairie de Bonrepos-Riquet depuis 1999, elle a œuvré au service de notre commune et de ses habitants avec gentillesse et professionnalisme. Elle nous manque déjà.

Quand vous lirez ces quelques lignes, l'enquête publique pour la réalisation de l'autoroute Castres-Toulouse aura commencé. La commune de Bonrepos-Riquet représentée par son Maire, fait partie d'un collectif d'une quinzaine de Maires qui est opposé à cette réalisation. Les raisons de cette opposition vous sont décrites dans ce bulletin municipal.

Vous pouvez venir jusqu'au 21 janvier en mairie consulter le dossier et remplir un cahier de doléances ou aller rencontrer un commissaire enquêteur aux jours et heures indiqués.

2017 verra le commencement des travaux de l'Orangerie. J'espère que nous pourrons lancer les appels d'offres en début d'année pour pouvoir commencer les travaux en juin ou au plus tard en septembre.

Notre chargé de mission, Geoffroy BES, à la suite de la prise de la compétence tourisme par la communauté de communes devrait effectuer, à partir de janvier, quelques heures par semaine pour développer le tourisme dans notre territoire. Un premier diagnostic de nos forces et faiblesses permettra de bâtir un projet pour les années futures.

Un grand merci aux bénévoles des différentes associations qui participent au rayonnement de notre commune bien au-delà du canton. Un regret quant à la faible participation des Riquetois et Riquetoises. La plus grande des satisfactions pour un bénévole c'est de vous voir nombreux participer à leurs manifestations.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver lors des vœux du Maire qui auront lieu le dimanche 8 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Philippe SEILLES
Maire

VOUS AVEZ LA PAROLE

A partir du prochain numéro du Canal de Bonrepos-Riquet, vous pourrez découvrir une nouvelle rubrique qui donnera la parole aux habitants de la Commune.

Vous aurez donc la possibilité de vous exprimer sur tout sujet qui vous intéresse concernant le village.

L'histoire de notre village est très importante. Nous faisons donc particulièrement appel aux anciens pour nous conter leur souvenirs et des anecdotes, et aussi à toute personne qui détient des documents ou des photos sur la vie du château, du village, de l'école, etc. Les articles devront être adressés à la Mairie avant mi-juin pour l'édition de juillet et mi-novembre pour celle de décembre. Ils devront être signés et seront soumis à l'approbation du Comité de Rédaction du bulletin.

ETAT CIVIL

NAISSANCE : néant

MARIAGE : néant

INHUMATION :

Madame Lagourcette née Vaissières Yvette, décédée le 19 août 2016

Monsieur Sitko Wilfried, décédé le 24 septembre 2016

NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

C'est avec le plus grand plaisir que nous vous faisons part de la nomination au poste de secrétaire de Mairie de madame Laurence POUX qui assurait depuis 2 ans le remplacement de madame Michelle DE ROSSI décédée en septembre.

PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion de travail du 9 septembre 2016, entre la Commune, les ABF et le SCOT Nord Toulousain, en présence de l'ATD, a permis de revoir les évolutions à apporter dans le PLU approuvé le 19 février 2015 et d'aboutir sur les accords suivants :

- Accord pour que le phasage actuel du PLU pour la zone Montplaisir puisse être considéré comme une seule phase pour l'aménagement de la zone, dès lors que la première phase aura atteint un taux de vente de 80%. Cette modification de phasage sera traduite dans les orientations d'aménagement et de programmation.

En effet, les deux phases actuelles du PLU sont un frein à l'aménagement global (voirie, réseaux, traitements des eaux usées, ...) pour les promoteurs qui n'ont pas un retour sur investissement suffisamment rapide et refusent de se lancer dans un aménagement sur deux phases, plus coûteux et consommateur d'espace inutile.

- Accord sur la réduction du taux de logements sociaux à 10%, au lieu de 25% actuellement.

En effet, pour le SCOT Nord Toulousain, c'est une erreur d'appréciation compte tenu de la ruralité de la commune (270 habitants, absence d'école, de transport en commun et de commerces).

- Accord pour modifier la largeur de 10 m minimum spécifiée dans le règlement de la zone pour les nouvelles voiries à 6.5 m minimum. Cette largeur de 6.5 m minimum ne surcontraint pas les projets et permet d'avoir si besoin des voiries supérieures à 10 m.

- Accord pour une bande végétalisée de 13 m en bordure de la route départementale n°45. L'objectif est de préserver une bande naturelle mettant en valeur le site sans toutefois augmenter les dépenses de fonctionnement de la commune. Cette bande pourra être divisée suivant le découpage des lots et vendue aux futurs acquéreurs, sans que les parties correspondantes puissent être constructibles. Le règlement de lotissement pourra donner des prescriptions sur les clôtures, notamment une hauteur maximale des végétaux à respecter.

Par ailleurs :

- Des études hydro géomorphologiques devront être réalisées pour aménager et dimensionner le ou les bassins de rétention des pluies d'orage.

- La filière d'assainissement sera choisie par le porteur de projet, en accord avec le service gestionnaire de l'assainissement autonome. Notons qu'un assainissement autonome regroupé n'est pas considéré comme un assainissement collectif, mais bien comme un assainissement autonome. Il restera à résoudre à moyen terme, la problématique de l'entretien de cette installation autonome (commune ou copropriété).

Concernant les orientations d'aménagement et de programmation, elles devront faire apparaître :

- Une entrée/sortie sur la RD45.

- La préservation des espaces boisés classés comme dans les OAP existantes.

- La préservation et la protection par un espace végétal ou autre, à proximité de l'habitation de caractère voisine existante.

- Un chemin piétonnier interne à l'ensemble de la zone et en liaison avec le chemin communal vicinal. Des principes d'implantation de maisons vers le bas de la parcelle pour la partie en proximité de la RD45, vers le haut de la parcelle pour la partie en bas de la zone (objectifs : préserver la vue du coteau et réduire l'impact visuel des constructions).

La typologie de la voirie avec ou sans impasses est en cours de réflexion auprès du STAP. La meilleure solution sera intégrée aux OAP.

Yvon Martin, 1er adjoint Responsable commission PLU

Sigles :

ABF : Architecte des Bâtiments de France,

SCOT Nord Toulousain : Schéma de COhérence Territorial Nord Toulousain,

ATD : Agence Technique Départementale,

PLU : Plan Local d'Urbanisme,

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation,

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

PROJET AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE

Prévue initialement fin 2015 mais finalement reportée, l'enquête publique de l'autoroute à péage Castres-Toulouse va avoir lieu du 3 décembre 2016 au 23 janvier 2017. Les 15 communes du Tarn et de la Haute Garonne dont fait partie Bonrepos-Riquet, qui par délibération de leur Conseil Municipal se sont déclarées ouvertement opposées à cette autoroute, sont prêtes à défendre fermement une autre approche pour répondre au besoin de déplacement des territoires concernés.

« *Les bilans LOTI d'autres projets autoroutiers, (A66 Pamiers-Toulouse entre autres), la COP21, la réforme territoriale doivent nous inviter à nous interroger sur la pertinence de financer une autoroute privée avec l'argent public. Peut-on accepter que 180 M€ et les 3 déviations de Soual, Puylaurens et Verfeil soient donnés à un concessionnaire pour cette autoroute et qu'en retour les usagers doivent payer 15 € l'aller-retour pour l'utiliser ? Imaginez ce que nous pourrions faire avec 180M€ pour aménager l'actuelle RN126 ? Beaucoup pour la sécurité sur la RN126, le confort des usagers et le cadre de vie des riverains, et ce pour tous et sans péage !* »

L'enquête publique sera donc pour nous l'occasion de présenter les résultats de l'étude sur l'aménagement de la RN126 que nous cofinançons avec la Région, pour démontrer que la meilleure des options est bien l'aménagement de la RN126. Le bureau d'experts indépendant qui réalise cette étude produira un rapport sur les solutions d'aménagements, leurs coûts et le planning de réalisation, rapport que nous remettrons à la commission d'enquête. Des réunions de présentation des résultats d'études seront programmées alors auprès des populations pendant l'enquête publique. Il est inacceptable que les pouvoirs publics en refusant systématiquement de réaliser cette étude recommandée par l'Autorité Environnementale (Ae) et le Commissariat Général aux Investissements (CGI), aient contraint les communes à réaliser à leur frais cette étude afin que les citoyens et les décideurs soient objectivement informés.

Le dossier entier, l'étude alternative ainsi qu'un registre de doléances et questions seront disponibles en Mairie pour consultation. Il est possible aussi d'accéder au dossier entier sur www.haute-garonne.gouv.fr

Un commissaire enquêteur assurera une permanence :

A Verfeil le lundi 5/12/2016 de 9h00 à 12h00, le mercredi 21/12/2016 de 14h00 à 17h00 et le lundi 23/01/2017 de 14h00 à 17h00,

A Gragnague le jeudi 8/12/2016 de 9h00 à 12h00, le lundi 9/01/2017 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 19/01/2017 de 14h00 à 17h00.

Les 15 communes sont convaincues : **si la commission d'enquête fait preuve d'objectivité, si le bon sens et la raison l'emportent, alors comme pour d'autres dossiers d'infrastructures inadaptées au réel besoin des territoires et des usagers, le dossier Castres-Toulouse devrait déboucher sur un avis défavorable de la commission, au profit de l'aménagement de la RN126.**

Comptes rendus de l'Ae et du CGI

Ae :

Sur de nombreux points, le dossier de **la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et de l'emploi** renvoie à l'étude qui serait réalisée par le concessionnaire, après la déclaration d'utilité publique. Leur nombre et la portée de ces manques rendent inabouti le résultat de l'évaluation environnementale => L'Ae **recommande de compléter le dossier de Déclaration d'Utilité Publique** de manière à préciser les impacts et les prescriptions environnementales nécessaires pour les éviter, les réduire et les compenser, qui seront reprises dans le cahier des charges de l'appel d'offre de mise en concession.

L'Ae recommande **de prendre en compte la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte** et d'approfondir la comparaison de la variante retenue avec la variante conduisant à un aménagement sur place de la RN 126 en fournissant explicitement une description et un chiffrage de cette alternative pour la comparer avec la solution retenue.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation socio-économique du projet présentent des biais d'optimisme ou bien des erreurs. L'Ae recommande de reprendre ce calcul avec des hypothèses cohérentes avec les autres parties du dossier et plus proches de la réalité.

Différence du coût entre ceux du dossier de débat public et celui de **l'Etude Préalable +** dépassement du coût fixé par le **secrétaire d'Etat des transports (pour ceux qui aiment les chiffres) : Le coût prévisionnel global est de 457 millions d'€ HT**, valeur février 2015, dont 68 millions d'€ HT pour la partie sous maîtrise d'ouvrage d'ASF, et 389 millions d'€ HT pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Le début des travaux est envisagé pour 2020 et la mise en service pour 2024. Le coût des mesures environnementales est estimé à ce stade à 97 millions d'€ HT.

Le coût maximum du projet avait été fixé par décision ministérielle (du 22/04/2014) à 420 millions d'euros en valeur 2020. **Ce coût conditionne la subvention de l'Etat, fixée à 50 % des subventions publiques fixées à 90 millions d'€ 2020 (pour l'Etat, idem pour la Région). Le financement prévu par le présent dossier inclut une subvention d'équilibre de 220 millions d'€ 2015, donc largement supérieure au plafond décidé par le secrétaire d'Etat aux transports.**

Pour la complète information du public, l'Ae recommande d'explicitier les écarts entre le coût du projet et le montant de la subvention d'équilibre présentés dans le dossier et les plafonds décidés par le secrétaire d'état aux transports.

Déviations rétrocédées : L'Ae recommande d'indiquer les augmentations de trafic au sein des agglomérations bénéficiant jusqu'alors d'une déviation et de les prendre en compte dans les effets du projet.

Le CGI :

Idem que l'Ae : Les coûts, montants de subvention et tarifs de péage évoqués lors de ce débat public ont fortement évolué ;

Le projet en tant que tel présente, du fait des annonces et décisions successives prises depuis plus de 20 ans, une faiblesse majeure du fait qu'il envisage exclusivement le recours à une concession autoroutière pour produire des gains de temps et de confort. S'il était de nouveau proposé au public de choisir, pour une même dépense du contribuable, entre un aménagement routier gratuit dans un délai raisonnable et une concession avec un péage élevé (et la transformation de contournements actuellement gratuits en sections payantes), il est très possible que l'aménagement de la RN 126 soit préféré.

Par ailleurs, même si ce projet avait été classé en priorité 2 du scénario 1 de la commission Mobilité 21, il n'est pas certain qu'une telle liaison interurbaine soit, parmi les projets autoroutiers, le plus pertinent.

Au total, en ligne avec les recommandations du rapport de contre-expertise, le CGI considère que la nécessité d'une amélioration de la liaison Toulouse Castres est établie depuis longtemps. **Mais la réponse à ce besoin par une autoroute à 2X2 voies reposant sur une concession avec un péage élevé (près de 15 € pour un aller-retour en voiture) expose fortement au risque d'un trafic moindre qu'espéré.** À court et moyen terme, et pour le même engagement financier de l'Etat et des collectivités locales, un simple aménagement routier procurerait des gains de temps substantiels en maintenant une gratuité pour les usagers de la route.

Conclusion : Le CGI souhaite que ces remarques soient entendues et reprises par le Ministère et France Stratégie afin que les évaluations des prochaines infrastructures autoroutières soient plus solides.

QUALITE DES DECHETS

Cet article présente un résumé du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public **d'élimination des déchets pour l'année 2015 établi par la Communauté des Communes des Coteaux du Girou.**

Vous pouvez consulter le document complet à la Mairie.

Le rapport concerne les 14 des 18 communes pour lesquelles la C3G exerce directement la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers, qui représentent 14 964 personnes.

La collecte est effectuée par la Société CODEV, alors que le traitement des déchets est réalisé par le Syndicat mixte DECOSET.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

Quantités d'ordures ménagères (OM) : 3 025,14 tonnes, soit 202,16 kg par habitant.

La quantité produite par chaque habitant en 2015 a diminué de 0,9% par rapport à 2014, et elle est de 30% moins élevée que la moyenne française.

Collecte sélective hors verre : 860,22 tonnes, soit 57,49 kg par habitant.

La quantité produite par chaque habitant en 2015 a diminué de 2,1% par rapport à 2014.

Collecte de verre : 473,47 tonnes, soit 31,64 kg par habitant.

La quantité produite par chaque habitant en 2015 a diminué de 1,2% par rapport à 2014.

Textiles usagers : Les trois points d'apport installés sur la commune de Verfeil ont récolté 20,12 tonnes. Sur l'ensemble des 14 communes le total est de 52,25 tonnes, soit 3,49 kg par habitant.

Déchets non ménagers : Difficilement identifiables car les déchèteries sont gérées par **Decoset et donc accessibles à l'ensemble des particuliers résidant sur les communes qui ont confié leur compétence à cet organisme. Le poids total pour les 13 déchèteries s'élève à 70 465,11 tonnes pour 984 007 fréquentations. L'annexe 5 fournit le bilan des déchèteries par catégories.**

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Section fonctionnement

Dépenses

Traitement : 44,4 %

Collecte : 34,59%

SITROM : 14,39% (commune de Lapeyrouse-Fossat)

Frais de personnel et frais généraux : 6,62%

Recettes

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

REOM particuliers : 84,96% soit 1 937 850 €

REOM professionnels et assimilés : 4,33% soit 98 648 €

Eco-organismes : 7,56% soit 172 372 €

Produits recyclables : 1,79% soit 40 771 €

Autres : 1,36% soit 31 020 €

2.2 Section Investissement

Dépenses

Travaux : 93,52 %

Matériel informatique : 1,26%

Bacs : 5,22%

Recettes

Fond Compensatoire de TVA : 99,4% pour un montant de 20 852 €

Subventions : 0,6%

3 TARIFS

L'annexe 3 fournit les tarifs de la redevance 2015 par catégories.

L'EAU POTABLE A BONREPOS-RIQUET

L'eau potable provient de la Montagne Noire. **L'eau brute, stockée dans les barrages des Cammazes (capacité de 18,8 millions de m3) et de la Galaube (8 millions de m3), est destinée à la production d'eau potable et aux irrigations. Sans ces retenues le Lauragais aurait souffert de la sécheresse qui a sévit en 2016 entre les mois d'août et d'octobre. L'eau est ensuite** acheminée puis traitée par les 3 usines de Picotalen où on assure sa filtration, sa désinfection puis sa mise à l'équilibre afin de **préserver** le réseau de distribution de la corrosion. La production d'eau est gérée par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire qui en 2015 a vendu 4 790 000 m3 d'eau à notre syndicat de distribution : Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN).

Celui-ci s'étend sur 79 communes, du Lauragais aux portes de Toulouse. Seulement 60 restent concernées par une gestion directe par le SIEMN suite au transfert des compétences vers le SICOVAL puis la Communauté Urbaine Toulouse Métropole de 19 communes. Qu'en sera-t-il après le 1er janvier 2020 quand la compétence eau deviendra obligatoire et de plein droit pour toutes les communautés de communes ?

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2015 met en évidence plusieurs observations :

Une croissance **lente mais régulière du nombre d'abonnés (16 800 pour 36 780 habitants, ratio tout à fait normal au niveau national) avec une consommation moyenne de 125 m3/an par abonné.**

Le prix de l'eau **moyen établi sur la base de 120 m3 est de 1,90 € / m3** dont 22 % en redevance Agence de l'Eau & TVA.

Qualité de l'eau : **le contrôle sanitaire réglementaire effectué par l'ARS sur 78 prélèvements montre qu'aucune limite de qualité n'a été dépassée** : l'eau est de bonne qualité bactériologique. Les concentrations en nitrates, pesticides, aluminium sont très inférieures à la norme ou à la référence de qualité. Le SIEMN a réalisé dans le cadre de son autocontrôle 231 prélèvements lui permettant d'ajuster son exploitation en continu, notamment en matière de désinfection.

Le rendement global du réseau est de 78,5 % *(21,5 % de pertes en eau, ce qui est correct au regard du % de conduites PVC et de l'indice linéaire de consommation).*

Etablissement du schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIEMN : il implique un plan pluriannuel d'investissement de 18 millions d'€ pour la distribution et de 18,5 millions d'€ **pour le transport et le stockage sur la période 2016-2020.** L'impact sur le prix de l'eau à l'horizon 2020 serait de + 0,5 € / m3.

Pour notre secteur les opérations concernées sont la réhabilitation du réseau "quartier En Verre" à Verfeil pour 346 700 € **(remplacement réseau en fibrociment par de la fonte).**

A noter que nos 3 poteaux d'incendie ont été contrôlés cette année.

Gilles BERTHELOMEAU

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

La Mairie assurera une permanence le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h.



DATES 2017 A RETENIR

VŒUX DU MAIRE : 8 janvier à 11h (salle des fêtes)

REPAS DES AINES : 15 janvier à 12h (ouverts aux habitants de plus de 70 ans et leurs conjoints - salle des fêtes)

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 23 avril et le 7 mai 2017

ELECTIONS LEGISLATIVES : 11 et 18 juin 2017

PORTAGE DE REPAS

Fort de 20 ans d'expérience dans la restauration, un couple de Teulat, licenciés pour des raisons économiques, projettent de monter leur entreprise dans le portage des repas à domicile. Ils proposeront des repas variés, traditionnels, cuisinés dans leur atelier avec la possibilité de commander les repas en fonction des besoins des personnes. Cette prestation sera assurée tous les jours, midi et soir.

Ils contactent en ce moment les différentes municipalités pour étudier la faisabilité de cette activité, qui devrait débiter au printemps 2017. Les personnes intéressées par ce service à domicile sont priées de l'indiquer à la Mairie.

Pour le moment, il y a deux prestataires proposant ce type de services sur le secteur : Récapé (Verfeil) et Perlin (Lavalette).

TARIFS SENIORS 65 ANS ET PLUS

Dans le précédent numéro, nous vous avons informés de la possibilité de bénéficier de l'accès aux transports sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette aéroport), moyennant une cotisation annuelle de 10 €.

A partir du 1er juillet 2017 le système de tarification des transports de la grande agglomération toulousaine pour les retraités et personnes de 65 ans et plus devient mensuel :

- La gratuité sera maintenue si leurs revenus ne dépassent pas le **plafond de l'ASPA (801 €/mois en 2016)**,
- Le tarif sera fonction des revenus selon 2 niveaux :
 - Revenus compris entre le plafond ASPA et le SMIC (1141,61 €/mois) : **80 % de réduction, soit 10 €/mois** ;
 - Revenus au-delà du SMIC : 70 % de réduction, soit 15 €/mois.

Une nouvelle gratuité est créée pour les personnes percevant une retraite à partir de 62 ans, si leur pension ne dépasse pas le **plafond de l'ASPA. Ces personnes n'ont donc plus à attendre leur 65 ans révolu.**

Enfin, un tarif préférentiel est proposé, pour les personnes ayant des besoins occasionnels, sur le ticket 10 déplacements (au tarif plein de 13,40 €), **selon les mêmes 3 niveaux** :

- Revenus ne dépassant pas le plafond ASPA : gratuit ;
- Revenus entre le plafond ASPA et le montant du SMIC : 4 € ;
- Revenus au-delà du SMIC : 6 €.



AVANCEMENT DU PROJET - BILAN 2016

Solidarité de la Commune de Saint-Pierre pour la sauvegarde du Domaine
Un beau geste de solidarité communautaire a été fait par M. Joël BOUCHE, Maire de la commune de Saint-Pierre et son Conseil Municipal en accordant un prêt sans intérêt de 30 000 euros à notre Commune. Ce prêt contracté pour une période maximum de deux ans assure **sans frais bancaire l'avance de TVA à consentir pour les travaux de sauvetage des communs (réalisés au printemps 2016) avant son remboursement par l'Etat. Grand merci !**

La candidature du Domaine au Patrimoine Mondial se précise
La reconnaissance du Domaine de Bonrepos-Riquet comme composante patrimoniale du canal du Midi, justifiant alors son intégration au « bien canal du Midi », reconnu Patrimoine Mondial de l'Humanité, est une des revendications portées par la Commune auprès de l'Etat avant même son acquisition publique. Sous l'impulsion du Préfet MAHIOS, préfet de région et préfet coordonnateur du canal du Midi, la candidature du site est à présent soutenue par l'Etat. Un dossier de candidature a été élaboré cette année par la Municipalité. A priori en bonne voie, il pourrait être déposé aux instances de l'UNESCO en février prochain. Le comité de pilotage du Domaine de Bonrepos-Riquet qui s'est tenu au château le 14 novembre dernier en présence de l'ensemble des partenaires du projet (Etat, Région, Département, Association de bénévoles, Communauté de Communes, Voies Navigables de France, Fondation du Patrimoine) a approuvé collégalement cette candidature.

L'orangerie et la grotte de fraîcheur concernées par un programme de restauration

Deux programmes sont en cours d'engagement et devraient se concrétiser en 2017. Le plus ambitieux d'entre eux concerne l'orangerie et son bâtiment attenant, la « maison du jardinier » avec la réalisation d'un programme de restauration et d'aménagement ayant pour finalité la création d'un centre de séminaire-réception-exposition. Ce projet de nature économique, lancé depuis deux ans par la Commune, peut se concrétiser à présent grâce aux soutiens financiers de partenaires institutionnels, parmi lesquels l'Etat et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le second programme, précieux quant à lui - car portant sur un élément patrimonial remarquable - vise la restauration de la grotte de fraîcheur, monument d'embellissement de jardin commandité par Pierre-Paul Riquet. Ce dernier projet s'engage dans le cadre d'un mécénat financier et technique du groupe italien MAPEI.

La mutualisation du poste du chargé de mission château avec la Communauté de communes

Les effets de la loi NOTRe en matière touristique, avec une prise de compétence obligatoire des intercommunalités dans ce domaine, seront effectifs au 1^{er} janvier 2017. Cette disposition législative pourrait avoir des conséquences sur les activités du chargé de mission jusqu'alors affecté au développement culturel et touristique du château. La prise de compétence tourisme par la communauté de communes des coteaux du Girou amène l'agent à être potentiellement détaché et mobilisé pour des missions de développement touristique au profit du territoire intercommunal.

RODRIGUEZ José, président de la commission Château
BES Geoffroy, chargé de mission Château

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BONREPOS-RIQUET

Année 2016 fin d'un cycle

Pour se conformer à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui transfère la compétence « tourisme » aux intercommunalités, le syndicat d'initiative de Bonrepos-Riquet va devoir évoluer vers une nouvelle structure dès le 1^{er} janvier 2017.

L'association « Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet : SVDBR » va donc prendre le relais du syndicat d'initiative qui lui va être intégré dans un office de tourisme intercommunal « OTI », au sein de l'intercommunalité des communes des coteaux du Girou « C3G ».

La nouvelle structure de Bonrepos-Riquet : « Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet » ne sera guère impactée dans sa mission. L'association loi 1901 constituée de bénévoles, aura à charge de poursuivre le développement des visites et événements culturels, ainsi que de maintenir et protéger le domaine de Bonrepos-Riquet, tout en le revalorisant progressivement dans la limite de ses compétences.

L'intégration de l'association « Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet » au sein du comité de pilotage scientifique est pour tous les bénévoles une reconnaissance suprême des actions menées depuis la création du syndicat d'initiative en 2010 et démontre l'intérêt incontournable et indispensable d'une telle association pour les collectivités publiques.

Dès le début de l'année 2017, l'association devra s'adapter aux évolutions et trouver les solutions de fonctionnement qui permettront d'assurer les missions. Soyons convaincus que tous les bénévoles de l'association sauront relever ce nouveau défi et que ce nouveau cycle va se concrétiser en réussite.

Félicitons tous les bénévoles du syndicat d'initiative de Bonrepos-Riquet qui ont contribué et qui continuent à contribuer à la valorisation de ce domaine. Ils sont tous des Ambassadeurs d'un Bien qui devrait être prochainement intégré à l'UNESCO.

Yvon Martin, président du Syndicat d'Initiative de Bonrepos-Riquet

Bilan visites 2016

Les visites guidées du château, de l'orangerie et des bassins d'essai commencées dès le 20 mars pour des groupes de plus de 10 personnes se sont achevées mi-octobre. Ces 7 mois d'accueil ont permis de recevoir 1900 visiteurs. Au regard de l'année 2015, la baisse du nombre de visiteurs atteint 19%, essentiellement du fait des visites individuelles de saison. Le temps médiocre jusqu'en juillet, le climat social difficile durant les mois de mai et juin, ainsi que les attentats perpétrés en juillet sont comme dans beaucoup de lieux recevant du public, responsables de cet état de fait.

Nous devons toutefois garder espoir, car l'accueil de groupes est resté stable et nous avons pu faire découvrir le domaine de Bonrepos à des groupes institutionnels importants : Toulouse Métropole le 21 juin & le Comité de bien Canal du Midi du 22 juin (avec la venue de Mme Carole Delga, Présidente de Région et de M. Pascal Mailhos, Préfet de Région).

La fréquentation par des groupes de 50 personnes ou plus devient également récurrente (comités d'entreprises, clubs sportifs, associations culturelles). De même, la venue d'un groupe d'allemands confirme le début d'une reconnaissance du domaine de Bonrepos au-delà de nos frontières.

Globalement, ce sont 116 visites qui ont été organisées en 2016, nécessitant 139 interventions de guides et 95 interventions d'accompagnateurs. L'équipe des bénévoles, constituée de 11 guides et 12 accompagnateurs a reçu l'appui de Geoffroy BES chargé de mission de la commune et durant les mois de juillet & août de 2 vacataires du conseil départemental.

Les JEP ont aussi permis d'accueillir 1450 personnes qui ont pu être guidées tout au long des 2 jours et découvrir les bassins d'essai et leur rôle joué dans la genèse du Canal du Midi.

Le projet d'intégration du domaine de Bonrepos Riquet dans le patrimoine mondial de l'Unesco accroîtra de toute évidence sa reconnaissance et conduira au renforcement de l'activité "accueil-visites". Pour que l'année 2017 soit des plus prometteuse, la Commission Accueil mettra en place la même organisation qu'en 2016, avec le même souci d'accueillir avec compétence et générosité un public nombreux et curieux.

Merci à l'équipe des bénévoles (guides et accompagnateurs) pour leur engagement.

Gilles BERTHELOMEAU, responsable de la commission accueil du SIBR

Événements : une année 2016 en demi-teinte

L'année 2015 fut fort faste pour l'activité au château du Syndicat d'Initiative de Bonrepos-Riquet, la fréquentation globale (visiteurs, spectateurs, passages...) avoisinant les 15 000 personnes.

Les manifestations 2016 ont bien commencé avec des Festivités de Riquet qui ont bénéficié d'une fréquentation honorable, sans être perturbées par des intempéries.

Par contre le grand concert de fin juillet qui, l'an dernier, avait réuni environ 3000 spectateurs, n'en a réuni que le tiers. Il est vrai qu'entre le groupe Coverqueen initialement prévu qui se désiste pour cause d'indisposition du chanteur 3 jours avant ledit concert, l'annonce prématurée de l'annulation malgré le remplacement *in extremis* par le bien-nommé groupe In Extremis de Montauban qui a donné une très bonne prestation de Queen, et les événements de Nice..., nous n'avons pas bien été servis par le sort.

Les Journées Européennes du Patrimoine des 17 et 18 septembre 2016 ont également eu un honnête succès avec les visites commentées du domaine, des expositions, les voitures anciennes ou de prestige le dimanche, et les conférences très suivies notamment avec les représentants du comité de pilotage scientifique dans le cadre du 350^{ème} anniversaire de la signature de l'Edit Royal autorisant Pierre Paul Riquet à creuser son canal.

Le mauvais temps cette année a été réservé aux Journées des plantes les 5 et 6 novembre. Organisées sur le thème des plantes médicinales, elles ont néanmoins reçu plus de 2000 personnes. Les exposants ont été particulièrement satisfaits de l'accueil et même des ventes, équivalentes voire supérieures pour certains à l'an dernier. Avec ce temps les gens sont venus pour acheter, mais pas seulement pour se balader les mains dans les poches (quoique vu la température, il était agréable d'avoir les mains dans les poches !). Cette manifestation a pris une des premières places dans le calendrier des foires aux plantes dans la région. Une mention toute particulière aux vaillants gardiens de parking qui ont dû pousser bien des véhicules glissant sur les herbages devenus boueux.

En une seule matinée, plus de 2000 coureurs, marcheurs et randonneurs ont traversé le parc, avec escale de ravitaillement dans l'orangerie, lors du « Trail du Cassoulet » le dimanche 2 octobre. A noter que la veille, deux groupes d'une cinquantaine de participants étaient venus pour une visite commentée du domaine, qu'ils n'avaient fait que traverser lors du trail de 2015.

Cette dernière manifestation a permis de maintenir la fréquentation globale du site aux environs de 11 000 personnes.

Dominique GOURNAC secrétaire du SIBR



JOURNEES DES PLANTES 2016

Joyeuses Fêtes



Monsieur le Maire et son Equipe municipale
Vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

COMITE DES FETES

Chers Riquetoises et Riquetois,

Avant de préparer les festivités 2017, faisons le bilan de 2016.

Nous avons constaté avec regret le peu d'intérêt des habitants de la commune pour la fête locale. Et ce malgré les multiples informations sur les animations proposées y compris les jeux gonflables offerts par le Comité.

Nous vous rappelons que cette fête est un moment de convivialité qui se déroule sur la place du village et de ce fait, ouvert à TOUS, aux Riquetois, leur famille et amis de même qu'aux habitants des communes avoisinantes qui pour la plupart sont chaque année fidèles au rendez vous.

Je profite de cette colonne pour saluer l'investissement des bénévoles où chacun par son expérience, son dynamisme et son engagement a un rôle essentiel à jouer. Un comité des fêtes est une association intergénérationnelle qui doit être représentative des habitants de notre village et non discriminante. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent apporter leur contribution à ces festivités. Et je déplore qu'une personne dans un courrier anonyme se soit permis de tenter de discréditer notre action.

Cependant l'équipe du Comité reste optimiste et motivée !

Et en 2017 nous vous proposerons de nous réunir à Pâques dans le parc du château pour la **chasse aux œufs, nous organiserons également un loto au printemps et la fête locale aura lieu** le week-end du 7 juillet.

L'assemblée générale aura lieu mi-janvier alors si vous souhaitez rejoindre l'équipe contactez moi par mail : mariemurat@orange.fr, je vous tiendrai informé quand la date sera fixée.

En attendant l'ensemble du Comité des fêtes de Bonrepos-Riquet vous souhaite de passer de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Marie ALTINIER, présidente du Comité des fêtes



Fête du village 2016

EN SOLO DANSE

L'association reconduira son activité en 2017 sur notre Commune en proposant le mardi soir à la salle des fêtes des cours de danse en ligne et de zumba.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Nos prêtres

Le 24 septembre le Secteur Paroissial a célébré les 10 ans d'ordination de notre prêtre le père Arthur.

Fête de l'Assomption de la Vierge Marie

Le beau temps était au rendez-vous. Bien qu'ayant eu lieu un lundi la procession a été suivie par environ 80 personnes et l'église était trop petite pour accueillir l'ensemble des participants à la messe. Un merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du pot de l'amitié qui a clôturé cette matinée.



Bénédition des enfants, nombreux cette année

Journées européennes du Patrimoine

Au cours de ce weekend environ 470 personnes ont visité notre église, dont 140 le samedi après-midi.

Sur les 5 dernières années, avec les journées Pierre Paul Riquet du mois de juin, c'est plus de 4500 personnes qui ont fait connaissance avec Saint Loup.

Ronde des crèches

Cette année notre village n'était pas concerné par l'organisation de la ronde des crèches qui s'est déroulée le 11 décembre dans les communes de Gauré, Lavalette, Saint Marcel Paulel, Saint Pierre, Saint Sernain des Rais et Verfeil. Rendez-vous l'an prochain.

Joies et Peines

Samedi 30 juillet : mariage de Johanna FONTEBASSO et Stéphane PELISSIER,

Samedi 1^{er} octobre : **baptême de Louis et Augustin CAYLET**

Messes de Noël

24 décembre à 18h messe à Montastruc

à 21h messes à Verfeil et Bessières

25 décembre à 11h messes à Saint-Jean l'Herm et Saint Pierre

Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Secteur Paroissial.

FOYER RURAL

Le dernier numéro du Canal de Bonrepos vous annonçait le traditionnel repas des voisins. Celui-ci a réuni bon nombre de villageois et L'Atelier Calligraphie avec lequel nous participons au Concours d'Ecriture.

Notre association était bien représentée lors des Journées Européennes du Patrimoine. A la buvette, certains membres s'employaient à servir les visiteurs et d'autres, en l'occurrence les "Doigts de fée", qui exposaient et vendaient leurs travaux de l'année.

Comme chaque année maintenant, nous avons fêté l'arrivée des vins nouveaux (entre autres l'Hermitage) lors de notre soirée "Bistrot Théâtre". Avant le copieux buffet, 70 personnes ont pu apprécier la pièce : "Bon Voyage Mr Bellock" très bien interprétée par le Strapontin de Verfeil. Il est à noter que deux personnes de la troupe habitent le village.

Le 8 décembre, les membres de l'Assemblée Générale annuelle ont approuvé un bilan moral et financier une fois de plus satisfaisant.

Nous organisons le samedi 17 décembre à 14 h 30 le Loto et le goûter de Noël des enfants de la commune qui peuvent venir avec cousins, cousines et copains, copines.

Tous les membres du Foyer Rural et son président vous souhaitent un joyeux Noël et une très bonne fin d'année.

André PANTALACCI, président



Repas des voisins 2016

CINEMUSE

Les deux prochaines projections proposées par l'association Cinémuse auront lieu :

mercredi 21 décembre « *les tontons farceurs* » avec jerry lewis, un film tout public

mercredi 11 janvier « *planète interdite* », un classique de la science-fiction de 1956.

On rappelle que les projections se déroulent tous les deuxièmes mercredi du mois et sont gratuites pour les habitants de Bonrepos-Riquet. Le programme peut être transmis par courriel par le secrétaire à la demande.

Infos Pratiques

Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie :

05 61 35 68 90

mairie@bonrepos-riquet.fr

www.bonrepos-riquet.fr

Ouverture au public :

Le mardi et le jeudi : 13h30 - 17h

Le samedi : 9h - 12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 112



Le secrétariat de la Mairie sera fermé du lundi 26 au samedi 31 décembre 2016
(**semaine entre Noël et jour de l'An**)

Ordures ménagères & déchetteries

Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Service des Ordures Ménagères : 05 34 27 63 70

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr>

Nos artisans & sociétés

Assistante maternelle

S. ALTINIER

Tél : 06 71 82 92 23

Courtier en prêt immobilier

J. RODRIGUEZ

Tél : 05 61 35 81 40

Ou 06 07 11 16 84

Architecte DPLG

H. SICRE

Tél : 05 61 74 43 65

Commerce par internet de linge ancien

Mme CAPITOU-L-DUHAUTOIS

Tél : 06 08 42 07 88

Electriciens

Ph. AZAM

Tél : 05 61 09 71 19

DJEB ELEC

Tél : 05 63 41 99 47

Gite

Ch. JOANNY-SPADA

Tél : 06 12 46 14 20

Graphiste Webdesigner

T. AMEN

Tél : 06 25 17 62 81

Plombier-chauffagiste

Ph. AZAM

Tél : 05 61 09 71 19

Traiteurs

L'atelier de Carine

Tél : 06 14 55 26 19

Sushi Event

L. CASTEX

Tél : 06 20 41 31 37

Sté Elecdel

Electricité, alarme, automatisme
de portail

Tél : 05 61 84 24 70

Patrick Taxi

Tél : 06 73 53 05 05

Publication :
Commune de Bonrepos-Riquet
En Mairie
Place Pierre-Paul-Riquet
31590 BONREPOS-RIQUET
Tél : 05 61 35 68 90
www.bonrepos-riquet.fr
mairie@bonrepos.riquet.fr

Directeur de Publication :
Philippe SEILLES
Comité de rédaction :
Sylvie BOULAY, Gérard BRACCO, André PANTALACCI, Philippe SEILLES
Charte graphique :
Mélissa SAINT-CLAIR-BRAUDE, Geoffroy BES

